

Nombre de Conseillers
en exercice : 22
Présents : 14
Votants : 16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt cinq

Le : 8 octobre

Le Conseil Municipal de COLAYRAC-SAINT CIRQ

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PASCAL DE SERMET

date de la convocation du Conseil Municipal : 03/10/2025

PRESENTS : MM. PASCAL DE SERMET — CLAUDE DULIN - ANNIE THEPAUT — MICHEL BAUVY — FREDERIC DUJARDIN — ~~JEAN-PIERRE ANTONIOLI~~ — NATHALIE ANZELIN — BENOIT AURICES — GILLES BALDAN — JEREMY BANOS — MAGALI CAMINADE — ~~DOMINIQUE DECUPPER~~ — ~~VALERIE DELBOS GREGOIRE~~ — ~~LOÏC HERVOCHE~~ — ORLANE LIRIA — MARINE MAZZACATO — MICHELE MICHALSKI — AUDREY MORET — ~~PAOLA NERIA~~ — RAOUL ROUDET — JEAN-MARIE VANZEMBERG — ~~GHISLAINE VICO~~

ABSENTS : M. ANTONIOLI — M. DECUPPER - MME DELBOS GREGOIRE - M. HERVOCHE — MME NERIA — MME VICO

PROCURATIONS :

M. BALDAN AYANT DONNE POUVOIR A M. BAUVY

MME LIRIA AYANT DONNE POUVOIR A MM. DE SERMET

Monsieur Jérémy BANOS a été élu secrétaire,

OBJET

Acquisition

**parcelles délaissées
sis 506 avenue de la
Libération**

Monsieur le Maire expose que les parcelles agricoles cadastrées E946 de 455 m² et E945 de 165 m² forment au 506 avenue de la Libération un jardin arboré derrière la Croix de mission, en angle de l'avenue de la Libération et de la rue des Ecoles.

Ce jardin de 620 m² pourrait être aménagé d'un banc et ainsi, créer un lieu de repos ombragé pour les Colayracaises et Colayracais, promeneurs ou faisant leurs courses piétonnes en centre bourg.

Des échanges concernant le prix sont actuellement en cours avec le propriétaire. Sauf à obtenir son accord pour un prix de 2 000 €, la réalisation du projet de création de cet espace vert pourrait aboutir via une procédure d'expropriation

AR Prefecture

047-214700692-20251008-D2025100809-DE
Reçu le 13/10/2025

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- **APPROUVER** le principe d'acquisition des parcelles E945 et E946, formant au total 620m², sis 506 avenue de la Libération pour la réalisation d'un espace vert municipal ;
- **AUTORISER** son acquisition amiable pour un prix de 2 000 € en prévoyant les crédits à la décision modificative du budget ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à ouvrir une phase administrative d'expropriation en cas de refus d'acquisition amiable desdites parcelles,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'acquisition ou à la procédure d'expropriation.

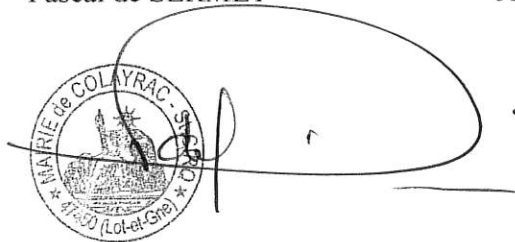
Certifié exécutoire,

Fait et délibéré les jour, mois & an que dessus
Pour extrait conforme,

En mairie, le 08 octobre 2025
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Pascal de SERMET

Le secrétaire de séance
Jérémy BANOS



A handwritten signature, identified as Jérémy Banos, is written in black ink.